**DÉCLARATION CONCERNANT LA COMMANDE DE SERVICES ET L’ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION DU VÉHICULE ÉLECTRIQUE**

**­­­­­­**

VÉHICULE ÉLECTRIQUE – 2 PLACES

VÉHICULE ÉLECTRIQUE – 4 PLACES

VÉHICULE ÉLECTRIQUE – 6 PLACES

VÉHICULE ÉLECTRIQUE – 6 PLACES + REMORQUE

DATE ET HEURE DE LA RÉCEPTION : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

DURÉE DE LA LOCATION : 1 - 2 - 3 - 4 heures, location à la journée - 5 heures de conduite continue (choisissez)

PRÉNOM ET NOM\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

ADRESSE ET LIEU DE RÉSIDENCE \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

N° D’IDENTIFICATION PERSONNEL - NUMÉRO DE CARTE D’IDENTITÉ / DE PASSEPORT \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

PRÉNOM ET NOM DU CONDUCTEUR\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

NUMÉRO DU PERMIS DE CONDUIRE\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

LIEU ET DATE DE DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CONDUIRE\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

ENTOURER : VISITE A LA JOURNÉE / CLIENT DE L’HÔTEL / PLAISANCIER

En signant la présente Déclaration concernant la commande des services et l’acceptation des Conditions générales de location du véhicule électrique – je confirme que j’ai lu les Conditions générales de location du véhicule électrique, les tarifs et les règles en matière d’assurance et que je les accepte dans leur intégralité.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION DU VÉHICULE ÉLECTRIQUE**

**1.** **DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES**

**1.1.** Dans le cadre des présentes Conditions générales, l’Établissement public « Nacionalni park Brijuni » (ci-après : Brijuni) définit les conditions et les autorisations applicables aux personnes morales ou physiques qui louent un véhicule électrique (ci-après : Utilisateur) et aménagent les autorisations et la conduite du véhicule électrique loué, la réception et la restitution, le paiement, l’assurance, les accidents de la circulation et autres droits et obligations.

**1.2.** En signant la présente Déclaration concernant la commande des services et l’acceptation des Conditions générales de location du véhicule électrique (ci-après : Déclaration), l’Utilisateur confirme qu’il a lu les Conditions générales de location du véhicule électrique, les tarifs et les règles en matière d’assurance et qu’il les accepte dans leur intégralité.

**2. AUTORISATION ET CONDUITE DU VÉHICULE ÉLECTRIQUE LOUÉ**

**2.1**. Le véhicule électrique peut être loué par une personne morale ou physique et peut être conduit par une personne d’au moins 18 ans titulaire d’un permis de conduire valide, qui devra être présenté à l’employé autorisé de Brijuni lors de la réception du véhicule électrique.

**2.2.** Seul le conducteur qui est inscrit sur la Déclaration pourra conduire le véhicule électrique loué, conformément aux dispositions des présentes Conditions générales et aux toutes les lois en vigueur.

**2.3.** L’Utilisateur s’engage à utiliser le véhicule électrique sur l’île de Veliki Brijun et à ne pas conduire hors des voies officielles en asphalte (sur les espaces verts), le tout dans le respect des règles de circulation. À défaut, il sera tenu de payer intégralement les préjudices éventuels causés.

**3. RÉCEPTION DU VÉHICULE ÉLECTRIQUE**

**3.1**. Lors de la réception du véhicule électrique, l’Utilisateur est tenu de vérifier l’état du véhicule électrique. S’il constate la présence de défauts, l’Utilisateur sera tenu d'indiquer immédiatement à l’employé autorisé de Brijuni en quoi consistent ces défauts.

**4. RESTITUTION DU VÉHICULE ÉLECTRIQUE**

**4.1.** L’Utilisateur s’engage à restituer le véhicule électrique dans le délai fixé (heure, date, mois et année) et au lieu indiqué dans la Déclaration, dans l’état technique dans lequel il se trouvait à sa réception.

**4.2.** L’employé autorisé de Brijuni inspectera le véhicule électrique en présence de l’Utilisateur et consignera les données relatives aux défauts éventuellement identifiés compte tenu de l’état dans lequel l’Utilisateur a reçu le véhicule électrique.

**4.3.** Le véhicule électrique sera restitué à l’endroit auquel il a été réceptionné – la maisonnette du Sport.

**4.4.** Si le véhicule électrique n’est pas restitué au lieu de réception mais à un autre endroit (devant l’hôtel avec remise des clés à la réception etc.), l’Utilisateur sera tenu de s’acquitter d’une pénalité contractuelle de 500,00 HRK.

**5. PAIEMENT DE LA LOCATION**

**5.1.** L’Utilisateur s’acquittant de l’obligation lui incombant dans le cadre de la location du véhicule électrique sur le fondement du devis établi, sera tenu de verser le montant figurant sur le devis, dans le délai et en vertu des conditions prescrits par ce dernier.

**5.2.** Si l’Utilisateur ne paie pas la location sur le fondement du devis, le paiement sera effectué lors de la réception du véhicule électrique, sur le fondement de la facture établie pour la durée convenue – prévue de location, conformément aux tarifs en vigueur.

**5.3.** En cas de dépassement de la durée convenue – prévue de la location du véhicule électrique pour des motifs valables (panne du véhicule à moteur non imputable à l’Utilisateur etc.), qui peuvent être établis de manière objective, le dépassement ne sera pas facturé à l’Utilisateur.

**5.4.** Le dépassement de la durée convenue de location du véhicule électrique, sauf dans le cas visé au paragraphe ci-dessus, sera facturé conformément aux tarifs en vigueur.

**5.5.** Si l’Utilisateur retourne le véhicule électrique avant la durée convenue de la location, Brijuni ne sera pas tenu de rembourser le montant payé.

**5.6.** Si le véhicule électrique n’est pas restitué au lieu de réception, mais laissé à un autre endroit, une facture au titre d’une location à la journée, après déduction du montant de la location payé lors de la réception du véhicule électrique, sera adressée à l’Utilisateur. En plus de la location à la journée, il sera tenu de payer une pénalité contractuelle à hauteur de 500,00 HRK, conformément au point 4.4. des présentes Conditions générales.

**6.** **ASSURANCE**

**6.1.** Durant la location, le véhicule électrique est assuré :

* Sur le fondement d’une police d’assurance responsabilité contre les décès, les blessures corporelles et les atteintes à la santé, l’endommagement et la destruction des biens des tiers.
* Sur le fondement d’une assurance tous risques.
* Sur le fondement d’une assurance du conducteur et des passagers, dans la limite de la police d’assurance décès et blessures corporelles.

**6.2**. Bien que Brijuni soit assuré sur le fondement des polices visées au point ci-dessus, la société d’assurance pourra, dans le cadre d’une action récursoire, exiger de l’Utilisateur qu’il l’indemnise au titre du préjudice causé à la suite d’une fraude imputable à la personne ayant loué le(s) véhicule(s) ; au titre de la période pendant laquelle le véhicule est conduit par une personne ne possédant pas de permis de conduire approprié, au titre de la période pendant laquelle la personne à laquelle le véhicule est louée, permet à une personne ne possédant pas le permis de conduire nécessaire à la conduite de ce type de véhicule, de conduire le véhicule loué ; au titre de la période pendant laquelle le véhicule est conduit par une personne sous l’emprise de l’alcool, de drogue ou d’autres narcotiques ; si le dommage est causé sciemment ou à la suite d’une fraude imputable à la personne à laquelle le véhicule a été loué ; au titre des dommages causés après ou en conséquence du fait que le conducteur qui a laissé/abandonné le véhicule, a omis de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher le véhicule de démarrer seul du lieu auquel il a été laissé ou pour empêcher que des personnes non-autorisées le mettent en marche ; au titre de l’utilisation du véhicule en dehors des routes et des surfaces destinées à la circulation ; en cas de préjudice imputable à un comportement imprudent du conducteur.

**7.** **ACCIDENT ET INDEMNISATION**

**7.1.** En cas d’accident, l’Utilisateur s’engage à informer immédiatement l’employé autorisé de Brijuni, à défaut de quoi il pourra être tenu responsable du dommage causé.

**7.2.** L’Utilisateur s’engage à sécuriser le véhicule afin de prévenir tout autre dommage et à attendre les consignes de Brijuni concernant l’utilisation du véhicule électrique et la marche à suivre.

**7.3.** L’Utilisateur s’engage à participer à toutes les procédures de recouvrement des dommages à l’encontre des tiers ; à défaut, il sera tenu de supporter seul les frais causés par l’accident.

**7.4.** L’Utilisateur s’engage envers Brijuni à indemniser le dommage causé, à savoir un dégât ou une panne résultant d’une utilisation inappropriée du véhicule électrique ou à la suite d’agissement qui sont inacceptables ou interdits en vertu du point 6.2. des présentes Conditions générales et imputables à l’Utilisateur ou un tiers auquel l’Utilisateur a remis l’objet de la location en vue de son utilisation.

**7.5**. En tout état de cause, en cas de dommage causé par une violation des dispositions des présentes Conditions générales, l’Utilisateur s’engage à rembourser le dommage causé au titre de la perte de gain suite à la réparation de la voiture électrique, compte tenu de l’impossibilité pour Brijuni de louer l’objet de la location, dans la limite de 30 jours.

**8.** **PROTECTION DES DONNÉES à caractère PERSONNEL**

**8.1.** Le responsable du traitement des données à caractère personnel est l’Établissement public « Nacionalni park Brijuni, Brijuni – 52 100 Pula (ci-après : Brijuni).

**8.2**. Brijuni garantit la confidentialité des données que l’Utilisateur met à sa disposition peu importe la manière, à savoir : le prénom et le nom, le numéro personnel d’identification, l’adresse, les données relatives au permis de conduire, l’adresse électronique, le numéro de carte de crédit et le numéro de téléphone portable. Brijuni ne divulguera pas les données susvisées, sauf sur l’ordre d’un tribunal, du parquet, des organes répressifs ou en vue de l’exécution de ses autres obligations légales.

**8.3.** Brijuni est tenu d’empêcher l’utilisation non-autorisée des données de l’Utilisateur par les tiers. Les données de l’Utilisateur, communiquées à Brijuni lors de la conclusion du contrat de location du véhicule électrique sur le fondement des présentes Conditions générales, ne pourront être utilisées qu’aux fins définies par les présentes Conditions générales et pendant la durée de la relation contractuelle entre Brijuni et l’Utilisateur ; à défaut, Brijuni sera responsable envers l’Utilisateur au titre de l’utilisation non-autorisée des données à caractère personnel, sauf s’il a obtenu le consentement de l’utilisateur à la conservation des données aussi longtemps que cela est justifié par la finalité de leur utilisation.

**8.4.** Le délégué à la protection des données à caractère personnel peut être contacté à l’adresse : zop@np-brijuni.hr, ou par courrier à l’adresse Établissement public, « Nacionalni park Brijuni », Brionska 10, 52212 Fažana.

**8.5.** L’Utilisateur a le droit de demander à Brijuni de lui permettre d’accéder à ses données à caractère personnel, de corriger ou d’effacer ses données à caractère personnel ou de restreindre le traitement et d’exercer son droit à s’opposer au traitement de telles données. L’Utilisateur estimant qu’un des droits qui lui est conféré par le Règlement général sur la protection des données a été violé, pourra s’adresser à l’Agence pour la protection des données à caractère personnel et déposer une réclamation et une demande de constatation de la violation des droits.

**9.** **AUTRE**

**9.1.** En signant la présente Déclaration, l’Utilisateur accepte de manière inconditionnelle toutes les conditions susvisées, garantit l’exactitude de toutes les données figurant dans la Déclaration et accepte la compétence du tribunal du siège de Brijuni en cas de contentieux juridique.

CLASSE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

N° D’ENREGISTREMENT :2168/01-53-68-\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Brijuni, \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**D I R E C T E U R**

**Dr Marno Milotić**